



Région Centre

Le Président,

**Communication du Président du Conseil Régional
à l'Assemblée Plénière du 29 Septembre 2011
Soutien à l'alimentation des animaux suite à la sécheresse du
printemps 2011**

I – CONTEXTE GENERAL :

La région Centre, comme une partie importante de la France a connu un épisode de sécheresse exceptionnel au printemps 2011. Cette situation avait d'ailleurs donné lieu à une information lors de la séance plénière de juin dernier.

Même si l'été a été particulièrement pluvieux (plus que la normale), les stocks de fourrages n'ont pas pu être reconstitués totalement. En effet, la récolte de printemps constitue en région Centre jusqu'à 70 % de la récolte globale, nécessaire à l'alimentation des animaux en automne et en hiver. Les pertes étant de l'ordre de 50% (sources DRAAF SRISE Centre), ce sont au moins 30% des stocks qui ne seront pas reconstitués.

L'Etat a dans ce cadre activé le dispositif d'assurance au titre des calamités agricoles, l'ensemble des départements de la région a été reconnu au titre de cette procédure, confirmant un taux de perte minimum de 30% (qui devra être affiné dans les semaines qui viennent).

Ce dispositif des calamités sera cependant ciblé sur des agriculteurs très spécialisés en élevage vu les modalités de calcul de ce dispositif. La région Centre se distingue de certains territoires limitrophes par l'importance de système mixtes, alliant élevages et céréales. Ces exploitations ont un intérêt primordial pour notre territoire à la fois en termes d'emploi (plus d'emploi en moyenne dans ces exploitations que dans des exploitations céréalières) et en termes de biodiversité (possibilité d'amendements organiques, maintien de prairies dans des zones sensibles,...).

Cette année ces exploitations qui auraient pu valoriser leurs céréales à des cours relativement élevés, vont pour partie orienter leurs récoltes vers l'alimentation animale.

Les contraintes et le contexte économique des productions animales incitent fortement les exploitants à abandonner ces productions avec toutes les conséquences que cela peut avoir pour le territoire.

La Région, notamment avec la mise en place des CAP filières, tente d'envoyer des signaux positifs aux éleveurs et de les orienter vers des modes de production plus durable tant en terme de valeur ajoutée (engraissement/finition des bovins sur place) que d'environnement (certification non OGM, promotion de la production et de la gestion de l'herbe,...).

II – PROPOSITIONS DU PRESIDENT :

Afin de maintenir la dynamique mise en place à travers ces CAP, il convient dans le cadre des évènements climatiques du printemps et de leurs conséquences de manifester à nouveau le soutien à ces productions et d'adresser un signe positif aux éleveurs sur l'importance de leur activité pour le territoire.

Dans le but de garder le maximum de cohérence avec les dispositifs de soutien mis en place depuis plusieurs années, l'aide se concentrera sur des exploitations d'élevage ayant une surface d'herbe et un nombre d'animaux significatifs.

Le dossier de demande sera mis en ligne sur le site internet de la Région, avec des modalités simplifiées pour permettre un paiement rapide sous la forme d'un chèque permettant aux éleveurs d'acheter de l'aliment du bétail. Les modalités particulières de l'intervention feront l'objet d'une décision en commission permanente d'octobre.

Je proposerai dans le cadre de la DM2 l'affectation d'une enveloppe de 2 millions d'euros pour ce dispositif.

François BONNEAU